

# Réunion technique ADHUME

1er décembre 2011 - Clermont-Ferrand

L'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit













### **Programme**

- Contexte
- L'éclairage public au SDE03
- Positionnement du SDE03 en éclairage public
- Une carte de la pollution lumineuse
- Mettre en œuvre l'extinction nocturne
- Le cas de la commune de Lapalisse





#### Contexte

- Le SDE03 est constitué de 317 communes sur les 320 de l'Allier
- Le SDE03 intervient en éclairage public sur 316 communes
- Il intervient dans le cadre des investissements depuis 50 ans environ et a mis en place un service collectif de maintenance au milieu des années 70
- Les statuts de 2002 ont acté ces interventions dans le cadre d'un transfert de compétence de la commune vers le SDE03
- L'achat d'électricité pour le fonctionnement de l'éclairage public reste du ressort de la commune (évolution en 2012)





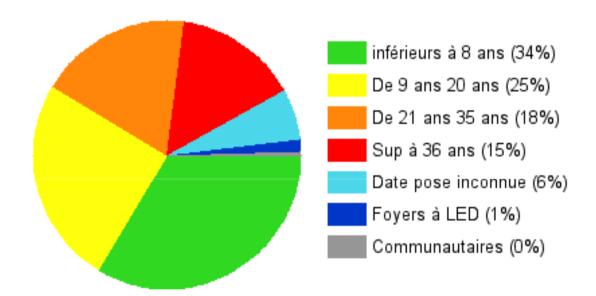
### L'éclairage public au SDE03

- 316 communes
- 4.170 armoires de commande
- 55.600 points lumineux pour 245.100 habitants (un point lumineux pour 4.4 habitants)
  - > 28.000 sodium haute pression
  - > 17.500 ballon fluorescent
  - > 7.550 iodure métallique
  - > 730 Led
  - > 1.620 autres
- Coût moyen par habitant : de 6 à 11 €
- Age moyen du parc : 16 ans et 10 mois





# L'éclairage public au SDE03















### Positionnement du SDE03 en éclairage public

### Une rupture dans le positionnement du SDE03

- Jusqu'au début 2000 : peu d'incitations à l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine existant d'où une croissance continue du parc d'éclairage public et des puissances installées
- ➤ A partir de 2003, le SDE a mis en place des politiques favorisant le renouvellement du parc existant vieillissant et l'amélioration des performances énergétiques au détriment de la croissance du parc

#### Priorités actuelles du SDE03

- Sécurisation des installations, en particulier des armoires de commande (vétusté voire dangerosité de 50 % des armoires)
- Amélioration de la performance énergétique : renouvellement des foyers équipés de sources ballon fluorescent et remplacement des sources à forte puissance par des nouvelles sources avec une meilleure efficacité énergétique





### Positionnement du SDE03 en éclairage public

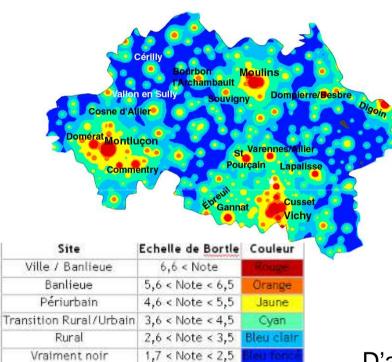
- La coupure de nuit : un fonctionnement « historique » dans l'Allier
  - Les réseaux ont été conçus depuis l'origine pour permettre une coupure nocturne de tout ou partie des installations
  - La coupure de nuit est pratiquée sur tout ou partie des installations d'éclairage public dans 311 des 316 communes gérées par le SDE03 depuis l'origine
  - > 67 % des points lumineux fonctionnent avec une coupure nocturne
  - > Extinction: entre 22 heures et minuit
  - > Ré-allumage : entre 5 heures et 6 heures 30
  - ➤ Durée annuelle de fonctionnement : 1.200 à 4.100 heures selon les communes
  - Depuis plusieurs décennies, l'éclairage fonctionne selon le principe de base : « Quand a-t-on besoin d'éclairage dans la commune ? »

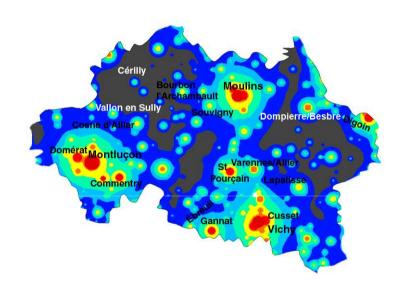




# Une carte de pollution lumineuse

• Crédit © ANPCEN-Licorness - Bessolaz - Dauvillier - Verhaege -





D'après l'échelle de Bortle une qualité excellente dans de grands secteurs après minuit



Note < 1,5

Excellent











### Mettre en oeuvre l'extinction nocturne

### Une situation particulière dans l'Allier

- > Fonctionnement avec coupure très largement majoritaire dans l'Allier
- ➤ La question de la mise en place de l'extinction ne se pose plus directement (à l'exception de la commune de Bellerive sur Allier qui nous a sollicité dans ce sens)
- Se pose aujourd'hui la question de l'extension des zones concernées par l'extinction et des durées d'extinction

#### Qui est demandeur ?

- > Dans tous les cas, c'est la commune qui sollicite le SDE03 pour modifier son régime de fonctionnement de l'éclairage public
- ➤ Le SDE03 n'a pas vocation à décider du fonctionnement de l'éclairage public (pouvoir de police du maire)





### Mettre en oeuvre l'extinction nocturne

#### Pourquoi la demande d'extinction ?

- ➤ La mise en place de l'extinction (Bellerive sur Allier) ou l'allongement de sa durée font quasi systématiquement suite à une volonté de la commune de diminuer le coût de fonctionnement de son éclairage public
- L'extinction ne doit pas être la première solution d'économie financière à mettre en œuvre. La rénovation des installations avec du matériel aux meilleures performances énergétiques doit être privilégiée (diminution des coûts de consommation et de maintenance)

#### Préalables à la mise en œuvre de l'extinction

- > Définition précise des zones concernées avec la commune
- Vérifier la bonne adéquation de ces zones avec les activités humaines nocturnes de celles-ci (activités culturelles, touristiques, ...)
- Analyse de la structure des installations existantes et estimation des coûts d'investissement nécessaires pour répondre à la demande (capacités réseau, automatismes de commande, ...)





#### Mettre en oeuvre l'extinction nocturne

#### L'intervention du SDE03

- > Le SDE03 ayant la compétence est très impliqué dans tout le processus
  - > Aide la commune pour la définition de son besoin (zones, horaires, ...)
  - Définition des coûts d'investissement et estimation des économies de fonctionnement
  - > Aide à l'investissement dans le cadre des économies d'énergie
  - Participe à l'élaboration des divers supports de communication vers la population pour une meilleure acceptabilité de la coupure nocturne et à des réunions publiques éventuelles
- ➤ La coupure allant « à l'encontre » de la norme (débats en cours), le SDE03 propose à tous les maires des arrêtés fixant les règles de fonctionnement de l'éclairage public, dans le cadre de leur pouvoir de police (environ 40 % ont été pris à ce jour)





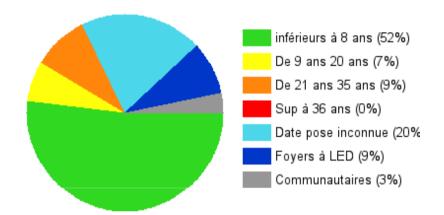
### Caractéristiques

- > 3.200 habitants
- > 49 armoires de commande
- > 1.103 points lumineux (environ 1 point lumineux pour 3 habitants)
  - > 192 points lumineux sans extinction nocturne
  - > 911 points lumineux avec extinction nocturne
- > Horaires de fonctionnement des points lumineux
  - > Extinction à 23 heures
  - > Ré-allumage à 6 heures
  - > Durée annuelle de fonctionnement avec coupure : 1.600 heures
  - > Durée annuelle de fonctionnement sans coupure : 4.100 heures
- > Age moyen du parc : 7 ans et 9 mois

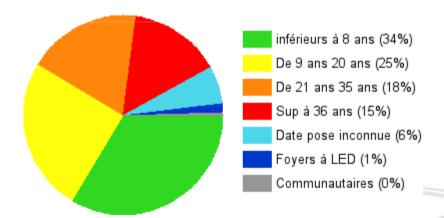




#### **Parc de Lapalisse**



#### Parc du SDE03

















- Répartition par type de sources
  - > 34 ballon fluorescent (suppression en 2012)
  - > 28 incandescence ou halogène
  - > 95 Leds
  - > 243 iodure métallique ancienne génération
  - > 181 iodure métallique nouvelle génération
  - > 522 sodium haute pression
- Puissances installées (avant suppression des BF)
  - > 32,000 W en fonctionnement sans extinction
  - > 99.000 W en fonctionnement avec extinction





- Coûts de fonctionnement actuels
  - > Consommation annuelle: environ 290.000 kWh
  - > Coût annuel: 35.000 € TTC (11 euros par habitant)
- Impact de l'extinction nocturne
  - > Consommation économisée : environ 250.000 kWh
  - ➤ Gain financier: 20.000 € TTC



